

Le programme pour entrer en médecine exige sciences et humanité

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce mercredi l'arrêté qui fixe très précisément, branche par branche, chapitre par chapitre, l'étendue des connaissances à maîtriser pour avoir une réelle chance de réussir l'examen d'entrée en sciences médicales ou dentaires.

Le futur étudiant devra avant tout réussir une épreuve intitulée « Connaissance et compréhension des matières scientifiques », soit les quatre cours scientifiques de secondaire : chimie, biologie, physique et mathématiques.

Mais il faudra y ajouter une bonne capacité d'analyse, des talents de communication, de faire preuve d'empathie et d'éthique.

Pour mesurer de telles « capacités humaines », le gouvernement marche sur des œufs : il précise que le jury aura « une grande latitude dans l'élaboration des questions » dans des domaines dont « la définition reste délibérément générale ». De plus, il estime que cette partie doit pouvoir être passée « sans préparation précise », mais gardera les questions secrètes.

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est chargée de la gestion matérielle et administrative de l'examen. Elle centralise les inscriptions, loue les locaux, assure la diffusion des résultats. Le gouvernement est, lui, chargé d'élaborer les questions d'examen et d'arrêter les modalités d'évaluation. ■

Médecine : l'examen d'entrée par le menu

► On ne connaissait de l'examen d'entrée en médecine que les grandes thématiques.

► Le gouvernement francophone vient de valider le menu très détaillé de ce qui attend les étudiants.

► Rendez-vous au Heysel, c'est officiel, le 8 septembre prochain

Math, physique, chimie, bio pour le principal... Capacités de communication et d'analyse critique pour le complément... Jusqu'à présent, les textes légaux relatifs à l'examen d'entrée en sciences médicales ou dentaires étaient peu bavards sur le programme exact de l'épreuve et sur le niveau des matières à maîtriser. Tout au plus savait-on, après le décret de mars dernier, que le « niveau des matières s'accorde avec la moyenne des connaissances devant être assimilées au troisième degré de l'enseignement secondaire général ». Le même texte précisait : « La grande diversité des matières enseignées dans les différents niveaux d'enseignement,

mais aussi des écoles d'un même réseau, ne permet pas de s'assurer avec certitude que chaque élève du 3^e degré des humanités générales aura étudié in extenso les matières concernées par les questions de l'examen. C'est pourquoi, cet examen n'est pas qu'un test de connaissances mais aussi une épreuve de compréhension. Sur la base de ces données, un étudiant doit être capable d'effectuer les déductions nécessaires pour obtenir le résultat correct recherché. »

Un travail de longue haleine

Pas de quoi rassurer pour autant les élèves de rhétorique (voire de cinquième secondaire) et leurs profes-

seurs... Par contre, l'arrêté que le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a adopté ce mercredi est d'un tout autre intérêt pour les candidats. Il fixe très précisément, branche par branche, chapitre par chapitre, l'étendue des connaissances à maîtriser pour avoir une réelle chance de réussir ce qui sera pour nombre d'adolescents l'épreuve de leur vie.

« C'est la conclusion d'un travail de longue haleine qui s'est fait main dans la main avec l'ensemble des acteurs académiques, précise le ministre Marcourt. Le gouvernement valide aujourd'hui la proposition du jury (composé d'académiques) qui a travaillé au plus

vite à l'élaboration du programme d'examen d'entrée. Notre volonté a été, effectivement, d'informer le plus rapidement possible les étudiants qui se destinent à faire ces études. »

Chacun a sa tâche dans cette épreuve. L'Ares (l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, qui chapeaute tout le secteur) est chargée de la gestion matérielle et administrative de l'examen, c'est elle par exemple qui centralise les inscriptions, loue les locaux, assure la diffusion des résultats... Par contre, le gouvernement est officiellement chargé de définir le programme de l'examen d'entrée,

d'élaborer les questions d'examen, d'arrêter les modalités d'évaluation... Ce n'est évidemment pas le ministre Marcourt (PS) qui se transforme tout d'un coup en professeur de sciences. Raison pour laquelle il confie cet aspect pratique à un jury composé de dix professeurs d'université (chacune des cinq facultés de médecine étant chargée d'en désigner deux), ledit jury peut se faire aider d'experts et d'inspecteurs de l'enseignement secondaire compétents dans les matières visées par l'examen mais il assume l'entière « responsabilité académique de l'examen ». ■

ERIC BURGRAFF

DEUX PARTIES DIVISÉES CHACUNE EN QUATRE MATIÈRES : LES DÉTAILS

COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES

Le futur étudiant devra avant tout réussir une épreuve intitulée « Connaissance et compréhension des matières scientifiques », soit les quatre cours scientifiques de secondaire.

Chimie

Le candidat « devra montrer sa capacité à analyser et à décrire une structure chimique pour en retirer les paramètres significatifs, en utilisant un vocabulaire et une syntaxe adéquats. Il doit être capable d'en proposer une description sous forme de texte ». (...) L'arrêt liste une série détaillée de prérequis : notions de base, états de la matière et composition des mélanges, réaction chimique, équilibre chimique...

Biologie

L'étudiant devrait être incollable sur la cellule comme unité fonctionnelle du monde vivant (organisation, distinction du vivant et du non-vivant, métabolisme...). Incollable aussi sur les chapitres « génétique et hérédité » (résoudre un problème d'hérédité, reconnaître les caractères d'une personne, interpréter un arbre généalogique...). On l'interrogera également sur « la diversité, l'évolution et l'adaptabilité » (grandes classes d'animaux et de végétaux, théorie de l'évolution, origine de la vie...) ainsi que sur l'écologie (facteurs de l'équilibre écologique, transfert d'énergie au sein des chaînes alimentaires, problème éthique à propos de l'environnement...).

Physique

Les quatre grands chapitres de la physique classique seront au menu des étudiants : « biomécanique » en zakouski (cinématique, lois de Newton, gravitation...), « ondes » en entrée (longueur, période, fréquence...), « optique géométrique » en plat (source lumineuse, réflexion et réfraction, instruments d'optique...) et « électromagnétisme » en plat (électricité statique, lois de Coulomb, d'Ohm, Pouillet, Joule...).

Mathématiques

Menu à cinq services pour cette ultime matière scientifique : algèbre, géométrie, trigonométrie, analyse et statistique.

E.B.

COMPÉTENCES HUMAINES

Etre un petit « génie » de la science est une condition nécessaire mais pas suffisante pas pour devenir un bon médecin/dentiste. Il faut y ajouter une bonne dose d'humanité, d'empathie et d'analyse critique... Est-il pour autant possible de mesurer de telles « capacités humaines » ? Le gouvernement sait qu'en la matière, il marche sur des œufs : il précise que le jury aura « une grande latitude dans l'élaboration des questions » dans des domaines dont « la définition reste délibérément générale ». De plus, il estime que cette partie doit pouvoir être passée « sans préparation précise » mais gardera les questions secrètes.

Analyser

Le métier suppose de recueillir des symptômes, de tester des hypothèses, d'émettre un pronostic... Dès lors, on sondera la capacité de l'étudiant à « distinguer l'essentiel de l'accessoire, à faire une synthèse, à interpréter des données quantitatives, à être capable de critique y compris d'autocritique ».

Communiquer

Sachant que dans le colloque singulier médecin-patient il faut être capable de communication verbale et non verbale, sachant que les praticiens doivent être capables d'interaction interdisciplinaire, on va tester « l'habileté communicationnelle, l'aptitude au dialogue ».

Éthique

Tout acteur de la santé est amené à prendre des décisions qui ont un impact sociétal ou qui demandent une réflexion éthique, ce chapitre « confrontera le candidat à des situations où il devra choisir entre diverses options en se référant à un de ces deux aspects ou à l'interaction entre les deux ».

Empathie

Souffrance, détresse... Les médecins et dentistes seront immanquablement confrontés à ces situations, ils devront faire preuve d'empathie tout en évitant « une implication affective excessive ». À cet effet, l'examen d'entrée évaluera « la capacité du candidat à assurer cet équilibre entre identifier-ressentir les émotions des autres et réguler ses propres émotions ».

E.B.

EN PRATIQUE

Où, quand, comment

Au Heysel. C'est désormais officiel - après appel d'offres, l'Ares a signé le contrat voici quelques jours -, l'examen d'entrée se déroulera au palais des expositions du Heysel à Bruxelles. La Flandre organise déjà des examens, depuis plusieurs années, à cet en-

droit.

Calendrier. Les inscriptions à l'examen d'entrée se feront en ligne sur le site de l'Ares. Date limite : 1^{er} août 2017. Il est accessible aux étudiants actuellement en 5^e et en 6^e secondaires. L'examen est programmé le vendredi 8 septembre, les résultats seront connus au plus tard à la fin de la semaine suivante alors que la

rentrée a lieu le lundi 18 septembre.

Programme. L'examen d'entrée consiste en une épreuve écrite comportant deux grandes parties. D'une part, « connaissance et compréhension de la matière scientifique » déclinée en 4 branches (math, bio, physique et chimie). D'autre part, « Communication et analyse critique de

l'information », elle aussi déclinée en quatre branches.

Réussite. Pour réussir l'examen, le candidat doit impérativement obtenir une note moyenne d'au moins 10/20 dans chacune des deux parties. De plus, il doit obtenir un minimum de 8/20 dans chacune des quatre matières composant chacune des parties.

E.B.